



République Française
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE
COMMUNE DE LA COLLE-SUR-LOUP

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 JANVIER 2022

Affiché le 4 février 2022

L'an deux mille vingt- deux et le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Gymnase, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard MION, Maire, en présence des Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

PRESENTS : M. MION - M. CIRIO - Mme CUBIZOLLES - M. BORIOSI -M. BERTAUX - Mme MUIA – M. LEMESSIER - Mme BRISON - M. RODRIGUEZ - Mme PROPETTO - M. BERNARD - M. CASTET - M. DORDONNAT - Mme BILLOIS - Mme POULAIN - Mme TOURIAN - Mme MOURTY - M. VAN DEN BULCKE - Mme VERONESE-NARDI - Mme TEISSEIRE - M. LEGRAND - Mme DEHAENE - M. VERGES - M. PETIT

POUVOIRS : Mme MARINO pouvoir donné à M. LEMESSIER - M. FORESTIER pouvoir donné à M. MION – M. MORVAN pouvoir donné à M. BERTAUX - Mme ROLLAND pouvoir donné à Mme POULAIN - M. THEVENIAUD pouvoir donné à M. CIRIO.

SECRETARE DE SEANCE : Mme TEISSEIRE

Le quorum étant atteint l'Assemblée a pu valablement siéger.

DECISIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE :

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
	FINANCES
28.01.2022.01	Avance sur subvention 2022 C.C.A.S Le Conseil Municipal, à LA MAJORITE des membres présents ou représentés : 1 Abstention : Mme DEHAENE <ul style="list-style-type: none">• APPROUVE l'attribution de l'avance au C.C.A.S telle que sollicitée ;• AUTORISE le Maire à verser au centre Communal d'Action Sociale de La Colle-sur-Loup la somme de 85 000 €, correspondant à ¼ de la subvention perçue en 2021 ;• AUTORISE le Maire à procéder au versement de cette avance dès le mois de janvier 2022 sur les articles budgétaires correspondants.• DIT que la dépense sera inscrite à l'article 657362 et à la fonction 520 de nos documents budgétaires
28.01.2022.02	Débat d'Orientations Budgétaires exercice 2022 Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE des membres présents ou représentés : <ol style="list-style-type: none">1) PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2022, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022.

RESSOURCES HUMAINES	
28.01.2022.03	<p>Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique des Alpes-Maritimes pour lancer une procédure de marché.</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés, DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● DECIDE de donner mandat, dans les conditions sus indiquées, au Centre de Gestion 06 pour lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.
TRAVAUX	
28.01.2022.04	<p>Convention cadre de maîtrise d'ouvrage déléguée de travaux entre la C.A.S.A et la commune de La Colle-sur-Loup, portant sur les domaines « eau potable » et « assainissement des eaux usées ».</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● APPROUVE la convention cadre de maîtrise d'ouvrage déléguée, telle que présentée ● AUTORISE le Maire à signer : <ul style="list-style-type: none"> - d'une part la convention cadre de maîtrise d'ouvrage déléguée de travaux entre la C.A.S.A et la Commune de La Colle-sur-Loup portant sur les domaines «Eau potable» et «Assainissement des eaux usées» ainsi que les avenants y afférents. - et d'autre part, les conventions subséquentes qui découleraient de cette convention cadre, ainsi que les avenants y afférents.
JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE	
28.01.2022.05	<p>Contrat de régie publicitaire pour la location d'un véhicule pour le service jeunesse.</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● APPROUVE le contrat de régie publicitaire à intervenir avec la société INFOCOM France, ci-joint, pour la location d'un véhicule de la marque RENAULT de type TRAFFIC de 9 places, qui sera subventionnée par des encarts publicitaires ; ● AUTORISE le Maire à le signer.

La séance du Conseil Municipal est levée à 19h30.

FAIT A LA COLLE-SUR-LOUP, LE 28 JANVIER 2022.

La Secrétaire de séance,
Mme TEISSEIRE Marie